



Entretien chaudiere. qui doit payer ?

Par **poxie**, le **09/08/2011** à **10:04**

Bonjour,

je viens de changer de logement. A l'état des lieux, on ne m'a présenté aucune facture d'entretien de la chaudière et en fait elle ne marchait plus. J'ai du faire venir quelqu'un qui me l'a réparé et il a fait une révision que je dois payer. Est ce normal? l'agence paie la réparation et c'est moi qui doit payer la révision! Ce n'est pas l'ancien locataire (qui n'a jamais fait réviser cette chaudière) qui doit payer?

Pouvez vous me répondre assez rapidement.

Merci

Par **pat76**, le **09/08/2011** à **13:59**

Bonjour

Ce n'est pas normal que vous ayez à payer alors que la chaudière ne fonctionnait pas.

C'est vers le propriétaire que vous devez vous tourner pour vous faire rembourser.

par contre, dans votre contrat, il doit être spécifié que vous devrez faire réviser la chaudière une fois par an.

Mais, certainement pas quand vous entrez dans l'appartement.

Envoyez un courrier recommandée avec avis de réception au propriétaire en lui demandant

de vous remboursez la somme que vous avez due versée pour la réparation de la chaudière.

Vous lui préciserez également que vous êtes surpris, qu'il ne se soit pas inquiété que l'ancien locataire n'avais pas fait révisé la chaudière, en lui demandant de lui montrer la facture correspondant à cette révision.

Par **poxie**, le **09/08/2011** à **16:54**

Je viens d'avoir une réponse de l'agence suite à mon courrier mail et ils vont prendre en charge la réparation de la chaudière et le 1er entretien.

Merci pour votre réponse.